

## Avenant n°02 à la convention de restauration

Entre les soussignés :

Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires, 15, rue Guillaume VII Le Troubadour, 86000, Poitiers,  
représenté par Madame Laurence MAGET-SIEGEL, Directrice générale,

et

Communauté d'Agglomération du Niortais (C.A.N.), 140 Rue des Equarts, CS 28770, 79000 Niort, représentée  
par Monsieur Jérôme BALOGE, Président.

L'Avenant n°01 à la convention de restauration, signé en date du 11 Avril 2022 est modifié comme suit :

### Prix de vente de la prestation retenue :

#### Menu complet de type « étudiant » comprenant :

- Entrée
- Plat
- Dessert
- Petit pain
- Eau ordinaire

### Prix de vente – TVA 10% :

- Tarif 1 : INM ≤ 480 : 7.76€ TTC (Part société 2.20€ + Part Agent 5.56€)
- Tarif 2 : INM > 480 : 7.76€ TTC (Part Société 1.05€ + Part Agent 6.71€)

Ce changement de tarif fait suite au vote du Conseil d'administration du CROUS de Poitiers, du mois de  
Décembre 2022.

A Poitiers, le 27 Février 2023

La Directrice générale du CROUS,



Laurence MAGET-SIEGEL

Le Président de la C.A.N.,

Monsieur Jérôme BALOGE